

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 mai 2015

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2736)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 777

présenté par

Mme Bonneton, Mme Abeille, Mme Allain, Mme Attard, Mme Auroi, M. Cavard, M. Coronado,
M. Mamère, M. Molac, M. Roumegas et Mme Sas

ARTICLE 3 C

À l'alinéa 2, après le mot :

« précisera »,

insérer les mots :

« le rôle de conseil des conseils d'architecture d'urbanisme et de l'environnement et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les Conseils d'Architecture d'Urbanisme et de l'environnement existent sur l'ensemble du territoire, il serait intéressant de les inscrire dans la démarche de cette loi. C'est en ce sens qu'il serait important que leur rôle puisse être fixé par décret.